

**CPR-210205 (extraordinaire)**  
**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**COMITÉ DES PROGRAMMES**  
**Réunion extraordinaire du 5 février 2021**  
**9 h**  
**À distance / Microsoft Teams**

**PRÉSENCES :**

Pandurang Ashrit  
Yves Bourgeois  
Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Marianne Cormier  
Monique Levesque

Pascale Rioux  
Gilles Roy, président  
Jean-François Thibault  
Stéphanie Wheaton, registraire

**INVITÉE :**

Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

**PERSONNES EXCUSÉES :**

Claudine Auger et Pierrette Fortin

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 2.

**2. BUT DE LA CONVOCATION**

Le président indique qu'il y a deux points à discuter :

- I. Suivi du dossier portant sur la création du Baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition)
- II. Mesures exceptionnelles – COVID-19 : Demande de repousser la date limite d'abandon de cours sans échec (avec note R au dossier)

### 3. CRÉATION DU BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES (SPÉCIALISATION EN NUTRITION) (doc. 3B/19-20)

Le président présente les réponses aux commentaires soulevés sur le projet de création du programme de baccalauréat ès sciences (spécialisation en nutrition) par le Comité des programmes lors de sa réunion du 5 novembre 2020.

#### Sur la demande de dérogation

On rappelle que le projet prévoit la création d'un programme de 120 crédits, dont 61 crédits de la discipline principale (au lieu de 60) et 29 crédits dans les disciplines connexes (au lieu de 30). On note que le programme prévoit 30 crédits pour la formation générale.

Le Comité des programmes examine de près la demande de dérogation. Le Comité rappelle les consignes relatives à la structure de ce type de programme qui ont été adoptées par la Sénat académique. Le Comité n'est pas à l'aise avec la dérogation proposée en notant qu'elle n'est pas liée, entre autres, à une exigence d'un agrément ou à une loi quelconque.

Le Comité propose des options pour satisfaire aux exigences.

|            |   |      |
|------------|---|------|
| Option 1 : | Enlever le cours <i>NUAL4220 Analyse/Développement aliments</i> | 3 CR |
|            | Enlever le cours <i>CHIM2082 Labo de méthodes chimiques</i>     | 2 CR |

#### *Remplacer par :*

|                                      |      |
|--------------------------------------|------|
| Cours de chimie (discipline connexe) | 3 CR |
| Cours au choix                       | 3 CR |

|            |  |
|------------|--|
| Option 2 : | Modification du cours CHIM2082 (labo) pour qu'il passe de deux crédits à trois crédits |
|            | Garder le cours NUAL4220 (cours au choix)  |

Globalement, les membres du Comité des programmes ne donnent pas leur approbation à la dérogation demandée. Le Comité encourage l'unité à examiner de près les options proposées.

#### Sur l'OFG-2

Le Comité des programmes examine les explications supplémentaires quant à l'utilisation du cours *NUAL3201 Sécurité alimentaire* pour satisfaire l'OFG-2. Le Comité des programmes accepte les explications et l'utilisation de NUAL3201 pour satisfaire l'OFG-2 du programme.

#### L'ajout du cours NUAL3101

Le Comité des programmes est d'avis que si l'École accepte l'une des deux options proposées au niveau des disciplines connexes, la création du cours NUAL3101 n'est plus nécessaire.

**Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires**

**4. MESURES EXCEPTIONNELLES – COVID-19 : DEMANDE DE REPOUSSER LA DATE LIMITE D'ABANDON DE COURS SANS ÉCHEC (AVEC NOTE R AU DOSSIER) (doc. 19/20-21)**

Invitée : Elizabeth Dawes

Madame Dawes présente une demande de la RVD au sujet de la date de retrait sans échec au cours pour la session d'hiver 2021. Elle explique que la date prévue pour l'abandon de cours sans échec est le 4 mars 2021. Le report de la date au 1<sup>er</sup> avril 2021 est proposé en raison de la pandémie.

Tous les retraits effectués le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 ou avant seraient indiqués au dossier avec la note « R » au cours.

Les membres discutent de l'impact de cette modification sur le travail des professeures et professeurs. On note que la préparation des examens aurait pu s'avérer différente si la demande avait été faite plus tôt dans l'année. Le Comité reconnaît à la fois les impacts de la pandémie et les conséquences sur le travail de préparation d'un cours.

Les membres du Comité des programmes discutent de la demande. On fait remarquer que la note de service qui sera envoyée à la communauté n'a pas besoin de contenir les références aux règlements.

Les membres du Comité notent qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle en raison de la pandémie.

**R : 01-CPR-210205**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que la date limite d'abandon d'un cours soit repoussée au 1<sup>er</sup> avril 2021 à 16 h 30, ou dans le cas de cours intensifs, à la dernière journée de cours, étant entendu que l'étudiante ou l'étudiant obtiendra la note « R » à son dossier et qu'aucun remboursement ne lui sera remis. »*

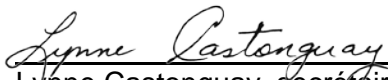
Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**5. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

La séance est levée à 9 h 55.

  
Lynne Castonguay, secrétaire générale